

Syndicat Mixte d'Étude du Contrat de Rivière des Usses
19 rue Grand Pont
74270 Frangy
tel : 04 50 01 46 99 - fax : 04 50 32 20 98 (à l'attention du SMECRU)
smecru@gmail.com

**Compte Rendu de la réunion du Comité Syndical du SMECRU
du 18 mai 2011
en Mairie de Frangy - 19h00**

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Gilles PILLOUX, Madame Isabelle GRANDMOTTET, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Monsieur Christian BOVET, Monsieur Xavier BRAND, Monsieur Alain HEYRAUD, Monsieur Bernard JOUVENOZ, Monsieur Pierre MERMIER, Monsieur Gilles PECCI, Monsieur Christian RIBIOLLET.

Délégués suppléants :

DELEGUES EXCUSES : **Délégués titulaires** Monsieur Alain POYRAULT, Monsieur Christian BUNZ, Madame Christine VIONNET, Monsieur Bruno PENASA (pouvoir à Monsieur Jean-Louis VIDAL), Monsieur Paul RANNARD. **Délégués suppléants** Monsieur Guy DEMOLIS, Monsieur Etienne BONAZ, Madame Marie-Claude FOURNET.

DELEGUES ABSENTS : Monsieur Alain CHAMOSSET, Monsieur Mickaël GOUTAZ, Monsieur Yves GUILLOTTE, Madame Malika MORPAIN, Monsieur Aimé FAVRE, Monsieur Louis REY.

INVITES : Monsieur Cédric BEJOT, technicien de rivières du SMECRU ; Madame Perrine BROUST, Chargée de missions du SMECRU.

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Vice-président du SMECRU, a déclaré la séance ouverte. Madame GRANDMOTTET est désignée secrétaire de séance.

Le Compte rendu de la séance précédente du 16 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

Documents joints à ce compte-rendu :

- la délibération prise au 18-05-11. Elle est signalée dans le texte par la désignation suivante :
 - => Délibération 2011-05-n° d'ordre de vote de la délibération.
- périmètre de l'étude DOCOB N2000
- tableau de l'analyse des offres

Ces documents sont disponibles sur l'espace membre COMITE SYNDICAL sur le site internet du SMECRU : <http://www.rivieres-usses.com/>. Vous trouverez dans cet Espace Membre les documents des différentes réunions classés par date.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Marché : Elaboration du document d'objectifs du site N2000 'les Usses'
Informations

Objet 1 : Délibération d'attribution de marché : Elaboration du document d'objectifs du site N2000 'les Usses'

=> Délibération 2011-05-01

Le vice-président rappelle que :

- ❖ Le SMECRU a été élu structure porteuse de la démarche N2000 'les Usses' le 30 septembre 2010. Il est donc en charge de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB),
- ❖ Cette étude a pour objet la réalisation du DOCUMENT d'OBJECTIFS du site Natura 2000 'les Usses',
- ❖ La gestion d'un site N2000 a pour but la conservation des milieux et espèces présents, en tenant compte des activités humaines (chasse, pêche, tourisme, agriculture...),
- ❖ Il a été décidé d'élargir l'emprise d'étude du DOCOB, afin de considérer la rive droite des Usses et ses annexes humides (voir carte jointe),
- ❖ Un projet de concertation approfondie est mené parallèlement à cette étude afin de s'assurer de la réelle prise en compte des attentes, activités et projets des usagers du site, et garantir ainsi la formulation des propositions de gestion de site adaptées,
- ❖ Les études préalables pour la réalisation du DOCOB sont financées à 100% par l'Etat.

Déroulé de l'étude

- Inventaire des habitats et espèces présentes
- Inventaires des activités humaines et projets
- Diagnostic (état de référence du site) et définition des objectifs de développement
- Re-délimitation, si son intérêt est démontré par l'étude, du périmètre site N2000
- Proposition de mesures et de modalités de suivi du site

3 offres ont été réceptionnées dans les temps, la CAO a été consultée le 18 mai 2011 pour le choix du prestataire retenu.

Le Vice-président propose donc d'attribuer le marché au prestataire TESELA, en groupement avec AGRESTIS.

Intitulé du marché : Elaboration du document d'objectifs Natura 2000 - Site « les Usses » FR-8201718

Référence : 2011-04-1

Montant du marché : 33 615€ HT, soit 35 880€ TTC

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES T.T.C		RECETTES T.T.C	
Elaboration du document d'objectifs Natura 2000 Site « les Usses » FR-8201718	35 880 €	Etat et/ou Europe	100 % 48 445 €
Concertation dans le cadre de Natura 2000	6 465 €	Collectivités locales	0 % - 0€
Mise à disposition des agents du SMECRU	6 100 €		
TOTAL DEPENSES TTC	48 445 €	TOTAL RECETTES TTC	48 445 €

► **Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'attribution du marché 'Elaboration du DOCOB N2000 les Usses' au Groupement TESELA-AGRESTIS, et le plan de financements ci-dessus. Il autorise le Président à faire les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions correspondantes.**

Divers :

Les élus évoquent les **travaux effectués par la CNR à l'aval des Usses**. La chargée de missions explique que ces travaux sont effectués par la CNR afin de respecter une 'revanche' de 70cm par rapport à la route : en effet, la présence du barrage a pour conséquence l'accumulation de sédiments à l'aval des Usses et le rehaussement de la rivière. Le curage effectué régulièrement par la CNR doit rétablir un niveau convenu avec les services de l'Etat afin que le rehaussement du lit du cours d'eau ne favorise pas l'inondation de la route.

Le SMECRU a été consulté par la CNR sur la gestion des invasives, et non sur le curage.

Le SMECRU ne souhaite donc pas être associé à la manière dont est intervenue la CNR pour les curages. En effet, si le SMECRU ne remet pas en question la nécessité de ces curages, les modalités d'intervention auraient pu être plus 'douces' (période choisie préjudiciable pour les populations de grenouilles rouses présentes sur site, mise hors d'eau des buses, intervention de nombreux engins en simultanée pour le recalibrage des berges...).

⇒ **Le SMECRU sollicitera la CNR pour être concerté lors de la planification et le déroulement des prochains travaux.**

Concernant les invasives, le SMECRU a été consulté et a donné son avis et ses conseils techniques sur la manière d'intervenir, notamment :

- En précisant que, étant situé en aval des Usses, le site serait dans tous les cas recolonisés par le transport de fragments de renouées présentes en amont. Le SMECRU travaille donc sur des massifs à l'amont, présentant un potentiel de colonisation vers l'aval. Les zones avales ne pourront être durablement traitées qu'une fois les tâches amont maîtrisées.
- En préconisant de prendre d'importantes mesures pour éviter la dissémination des invasives (transport des déchets verts et terres infestées par des camions bâchés, nettoyage des roues et chenilles des engins ayant pénétré dans la zone, etc.).
- En faisant des retours sur les expériences de traitement de tâches de renouées observés ailleurs : la technique préconisée étant les fauches répétée, puis le bâchage et bouturage, de préférence avec des variétés locales à forte croissance (saule, etc.).
- En transmettant des informations sur une expérimentation de gestion des terres infestées menée par le CISALB et Mme BOYER.

La CNR a planifié et organisé son intervention en tenant également compte de ses contraintes techniques et de calendrier, ainsi, les préconisations techniques du SMECRU n'ont pas toujours été suivies (non respect des préconisations de non dissémination, pas de fauches répétées...).

⇒ Dans ces conditions, **il ne s'agit pas d'un partenariat, mais bien d'une simple consultation** du SMECRU pour avis technique et conseils.

Néanmoins, la chargée de missions souligne que les opérations de lutte contre les invasives menées par la CNR, à condition d'être conduites avec les précautions nécessaires à la non dissémination de ces espèces, constituent des expérimentations intéressantes pour les SMECRU.

Notamment l'expérimentation menée par le CNR pour la gestion des terres infestées par les rhizomes : les terres infestées ont été déposées sur une plateforme de matériaux inertes, évitant ainsi leur repousse. Trois tas ont été effectués : l'un a subi un concassage, l'autre un bâchage, le troisième concassage et bâchage. Ces tas seront suivis afin de voir si, avec le temps, les terres infestées de rhizomes perdent leur potentiel de bouturage et de reprise des invasives.

⇒ Le SMECRU salue cette expérimentation, qui s'attaque à une importante difficulté pour la gestion des invasives : « que faire des terres infestées ?... ». Il rappelle néanmoins le suivi et la vigilance nécessaires à la non dissémination des invasives lors de cette expérimentation.

► **Le Comité Syndical décide** qu'un courrier sera adressé à la CNR pour préciser la position du SMECRU pour ces opérations : consultation pour avis technique et conseils.

Informations :

- L'accompagnement technique et administratif du SMECRU pour la **gestion des invasives** sur le territoire des communes a commencé. Dans ce cadre, une formation ouverte aux agents comme aux élus a été proposée le 24 mai de 8h15 à 11h30 à Cruseilles. Les dossiers de subventions auprès du CDRA et du CG74 seront centralisés par le SMECRU. Ils sont à déposer en juillet 2011. S'en suivront des opérations de fauches répétée, bâchage et bouturage de certains massifs à fort potentiel de colonisation.
- En coopération avec la DDT74 et ASTERS, un stagiaire sera présent sur le bassin versant de mai à aout 2011 afin d'**actualiser l'inventaire zones humides** du territoire. Près de 200 zones humides sont à ce jour répertoriées. Cet inventaire prendra en compte les caractéristiques morphologiques des sols (présence d'hydromorphie attestant de zones ayant été humides par le passé, pour une éventuelle réhabilitation).
- Le **COMITE de BASSIN** du contrat de rivières des Ussets a eu lieu ce mardi 10 mai 2011 à Cruseilles, dans les locaux de la CCPC.

Prochain Comité Syndical :
septembre 2011 (date à fixer)
en mairie de Frangy

La séance est levée à 20h15.